

5 juillet 1984 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'hôtel de ville du Puy (Haute-Loire), notamment sur le débat sur l'enseignement privé, jeudi 5 juillet 1984.

Monsieur le maire,

- Mesdames et messieurs,

- Je commencerai par vous saluer, élus de ce département, élus de cette ville, qui m'avez accueilli et avec lesquels je passerai quelques moments de cette journée. Je passerai également quelques instants après cette réception à l'hôtel de ville, pour pouvoir parler avec les élus du département. Cela ne suffira certainement pas, monsieur le maire `Roger Fourneyron`, pour que je puisse faire le tour des questions qui touchent votre population. Vous en avez abordé bon nombre : mais, sans doute, pas tout, et pas davantage que je ne le ferai à mon tour.

- C'était pour moi une joie, venant du Cantal, que de pouvoir survoler cet admirable paysage, que je connais depuis longtemps. Je suis venu souvent au Puy pour voir et pour apprendre. Plus sans doute que je ne le pourrai cette fois-ci, en dépit de l'énoncé très fouillé que vous avez fait des besoins non remplis.

- En Haute-Loire, avant de me rendre dans le Puy-de-Dôme, j'essaierai cependant de comprendre les choses et les gens, de mieux percevoir la vie du pays car c'est la première fois que je me rends ici depuis que j'ai la charge principale de l'Etat. Et, bien entendu, c'est avec un regard nouveau que j'observe, avec une attention particulière que j'écoute.

- Monsieur le maire, je ne vais pas entrer avec vous dans une discussion. Vous avez montré déjà beaucoup de gentillesse en me recevant et en interrompant les soins, dont j'espère qu'ils vous permettront de vaincre vos difficultés présentés. Votre venue ici, votre présence, par ces cérémonies un peu fatigantes, sont la preuve que, quoi que vous pensiez du gouvernement du pays, vous remplissez votre fonction, avec le sens de son simple devoir. Je vous en remercie.

- Quant au contenu de votre discours de bienvenue, il n'est pas fait pour m'étonner. Vous n'imaginez pas que je sois venu au Puy en attendant autre chose. Ni même en Haute-Loire. Il faudrait que je sois bien ignorant. Et je ne le suis pas, en tout cas au point d'avoir espéré une autre expression.\

J'ai relevé quelques contradictions. Je ne suis pas là pour cela. D'une part, une dénonciation de l'Etat et, d'autre part, un appel à l'Etat que, personnellement, j'ai trouvé excessif. Car il n'appartient pas à l'Etat de se substituer aux entreprises privées. On sollicite l'Etat pour qu'il aide, très souvent, à la condition qu'il ne remplisse pas ses propres devoirs de contrôle de l'argent public.

- Vous avez des entreprises mécaniques qui sont en difficulté. Vous avez parlé de Creusot-Loire et aussi, par un phénomène bien connu, de la sous-traitance. Mais Creusot-Loire est une entreprise privée, qui a déjà obtenu récemment de l'Etat, 6 milliards et qui estimait à ce moment-là que c'était suffisant, ce que je pense aussi. Elle en demande encore trois, en refusant que cet argent, qui représente celui des contribuables, soit en quoi que ce soit représenté dans la gestion de cette entreprise défailtante. Est-ce que vous trouvez cela normal ? Si vous voulez bien, j'ai trouvé votre forme interrogative excellente, d'un français délié et d'une grammaire précise.

- Est-ce que vous pensez, monsieur le maire du Puy `Roger Fourneyron`, qu'il est raisonnable de penser que nous puissions disperser et dissiper l'argent public de cette façon. sans exercer aucun

peut-être que nous pourrions disposer de quelques agents pour le contrôle ? Est-ce qu'il n'est pas normal qu'on pose quelques questions à des gestionnaires incapables ? Est-il normal que nous laissons à des personnalités incapables le soin de gérer des secteurs industriels dont dépendent la vie et le travail de milliers et de milliers de travailleurs ? Bien entendu, on le laisse car nous respectons cette propriété privée. Simplement, nous nous étonnons qu'un groupe aussi important que celui qui détient la majorité de Creusot-Loire, veuille engranger ses profits dans une série d'entreprises prospères, en refusant de livrer un sou à l'entreprise qui lui appartient, et qu'il laisse aller vers le désastre, étant entendu que l'on compte bien sur l'Etat, sur l'Etat abhorré, sur l'Etat détesté, sur l'Etat dangereux ! C'est sur lui qu'on compte pour compenser les défaillances des chefs d'entreprises, lorsqu'ils n'ont pas assez d'imagination, de volonté, de sens de l'innovation pour réussir. Et il en est, heureusement, des dizaines, des centaines de milliers qui réussissent, et ceux-là doivent être soutenus, et ils doivent rester totalement libres et responsables de leur entreprise, en relation naturellement avec tous ceux qui y travaillent, car une entreprise ce n'est pas simplement un employeur, c'est l'ensemble de ceux qui y travaillent, y compris l'employeur qui assume des responsabilités particulières et qui, le plus souvent, les remplit fort bien.\

Vous m'avez parlé du textile. Mais s'il n'y avait pas eu le plan textile, conçu par M. Pierre Dreyfus, en 1981, comment serait le textile en France ? Il y a eu des pertes et des chutes, oui. C'est le secteur tout entier qui disparaissait devant la concurrence étrangère. Et c'est ce plan-là, le plan textile, de M. Pierre Dreyfus, qui a permis de sauver ce qui est sauvé et il reste, heureusement fort important. Voilà la réalité. C'est encore l'Etat que l'on a appelé au secours dans un secteur qui n'est pas nationalisé, pas plus que ne l'est Creusot-Loire. Il s'agit donc bien d'entreprises privées qui appellent au secours la puissance publique. Il appartient à la puissance publique, de contribuer au sauvetage s'il est utile ou non. Cela a été fait pour Creusot-Loire, pour les sommes importantes que j'ai dites. Cela a été fait pour l'ensemble du secteur textile, en renonçant à toute une série de charges sociales que le textile devait assurer et dont il a été dispensé. Mais, est-ce que le devoir de l'Etat n'est pas de s'assurer que les fonds publics sont correctement gérés ? Voilà, c'est tout, le débat s'arrête là. C'est un débat sur lequel, si on avait le temps, simplement, le reste de la soirée, nous arriverons à nous entendre, j'en suis sûr.

- Vous ne voulez pas trop d'Etat ? Moins non plus. Je veux un contrôle de l'Etat lorsque ses fonds sont appelés au secours. Refuseriez-vous ? Est-ce qu'une municipalité comme la vôtre refuserait de contrôler, d'être au courant, de l'usage des fonds qu'elle distribue lorsqu'il s'agit d'entreprises coûteuses. On n'a pas à s'occuper de l'usage des subventions à telle ou telle association sportive, bien que vous vous intéressiez de près, je l'ai vu, aux résultats. Mais, lorsqu'il s'agit de fonds qui risquent de se perpétuer afin de sauvegarder l'emploi, cela vous regarde. Ou bien alors il faut qu'on ne vous demande rien. Et puis, si vous ne le faisiez pas, vous seriez un maire contestable, ce que vous n'êtes pas. Je le sais, car je n'ignore rien de l'estime dans laquelle vous tient la population du Puy.\

Il y a les devoirs réciproques de l'hospitalité, de celui qui reçoit de celui qui est reçu, je pense même que celui qui est reçu doit en faire davantage. Il doit être encore plus réservé dans les critiques qu'il pourrait émettre. Enfin, je ne sais pas lequel doit le faire le plus : ce sont les spécialistes qui trancheront. Moi, je m'en tiendrai strictement à vous dire que pour l'ensemble des dispositions que vous me demandez, vous confondez un peu mon rôle avec celui du chef du gouvernement, ou des ministres spécialisés. Mais, enfin, je suis responsable de la marche générale des affaires et vous me posez des questions : vous êtes en droit d'attendre une réponse.

- Mais, si à mon tour, je vous questionnais, je vous dirais, combien, des défaillances que vous avez signalées, remontent à 1981. Vous avez certes observé que vous aviez plus de chômeurs en 1983 qu'en 1982, que vous aviez une crise du bâtiment qui s'était accentuée entre 1982, 1983 et le début de 1984. C'est dire que la crise qui a commencé en 1974, dans certains secteurs, s'est aggravée. Il faut aujourd'hui en payer les conséquences.

- Mais, pensez-vous que le problème de votre hôpital se pose seulement depuis deux ans, trois ans ? Et le problème de votre route pour le désenclavement du Puy ? Il reste en effet deux points particulièrement difficiles. Est-ce que ces routes, cette espérance de routes élargies ou de moyens

d'accès se posent simplement depuis deux ans et demi ? Comment se fait-il qu'on ne l'ai pas réglé auparavant. Vous aviez la possibilité, monsieur le maire `Roger Fourneyron`, de trouver - excellent avocat que vous êtes de la cause que vous servez - des oreilles attentives dans votre département, dans votre région, au sommet de l'Etat. Auriez-vous été empêché de le faire ? Naturellement, non. Aurait-on été sourd à vos interrogations ? Peut-être que oui. Je m'efforcerais de faire mieux.

- Ce que je puis vous dire, c'est que je n'ai pas relevé, en dehors de la note de deux cas d'aggravations, dans des domaines précis. Le problème de la dentelle : est-ce qu'il est né en 1981, 1982 ou 1983, monsieur le maire ? Examen de conscience pour examen de conscience, rigueur morale pour rigueur morale, je sais comment vous répondrez : non, cela fait déjà longtemps que la déperdition de la substance économique de ce département a commencé. Arrêtez-la me dites-vous. Oui, unissons-nous pour arrêter ces difficultés et nous nous entendrons fort bien pour estimer ensemble que si c'était déjà réglé, je n'aurais pas maintenant à le faire. Je crois que se sont des paroles de bon sens. Qu'est-ce que vous nous apportez aujourd'hui, me dites-vous, monsieur le maire ? Je vous réponds : pas de promesses. Pas d'autre promesse que celle de m'attacher, comme je fais déjà, au redressement national, d'une France qui en a besoin, prise qu'elle est dans une tourmente. Et elle résistera en sachant fort bien que rien ne s'acquiert sans l'effort et sans la volonté, sans l'intelligence et sans l'initiative, et sans la liberté. Quelle leçon allons-nous nous adresser mutuellement. Qui méritera le premier -prix au service de la liberté ? Je suis prêt à partir d'ici ex-aequo. Mais je ne reconnaîtrai à personne le soin d'être placé devant moi.\

C'est ainsi que je pense que l'usage des libertés, et surtout l'usage qu'il en est fait dans le vocabulaire, finit par être considéré - par moi tout au moins et je ne suis pas le seul en France - comme un abus. On confond souvent liberté et privilèges et je demande que l'examen de conscience soit fait dans l'ensemble du pays, pour savoir où commence et où finit la liberté, là où commence le privilège. Quand on aura fait cet examen sérieux, cet examen de conscience collectif, on verra que bien des polémiques, bien des disputes pourraient cesser, pour peu que l'on soit également de bonne foi, et que l'on veuille servir, non seulement sa conscience, mais aussi son pays £ et c'est d'ailleurs la meilleure façon de le servir.

- Vous m'avez parlé de l'enseignement, monsieur le maire `Roger Fourneyron`, et vous m'avez touché par une excellente homélie £ je ressentais tout ce que vous disiez. Je me disais : comme il a raison, monsieur le maire, de telle sorte que, au bout de quelques minutes, j'avais le sentiment que ce n'était pas à moi que vous parliez. Comme il a raison ! Vous ne m'avez dit que des choses excellentes !

- Il faut qu'il y ait le pluralisme de l'enseignement ? Alors, je dis : il faut qu'il y ait le pluralisme de l'enseignement.

- Vous dites, il faut qu'il y ait le libre choix des familles. Et je vous dis : il faut qu'il y ait le libre choix des familles.

- Il faut qu'il y ait respect des consciences. Je n'ai pas retenu par coeur ce que vous avez dit, monsieur le maire £ c'était d'ailleurs une citation, mais je pourrais la redire intégralement.

- Il doit y avoir quelque part un malentendu, je l'imagine, sans quoi, lorsque vous énoncez toute une série de principes auxquels je suis personnellement très attaché, je ne vois pas en quoi cela pourrait représenter l'exquise d'une philippique à l'encontre du Président de la République et de sa majorité.

- Je dis très clairement que les dispositions adoptées par le gouvernement, dont j'assume en la circonstance la -défense, que les projets du gouvernement sont respectueux de tous les principes que vous venez de rappeler. Et que quiconque affirme le contraire, cherche à tromper l'opinion des Français.

- Et sur ce sujet je suis prêt à engager le débat partout et toujours. Les dispositions qui ont été soumises à l'attention du Parlement, monsieur le maire, vous croyez qu'elles eussent été nécessaires s'il ne s'était pas produit au cours des années précédentes, un certain nombre d'actes législatifs qui ont créé des privilèges au profit d'un enseignement contre un autre ? Vous

croyez que c'était cela le respect de la liberté ? Vous croyez normal qu'il y ait un établissement qui doive se soumettre aux obligations budgétaires et l'autre pas, étant entendu que celui qui ne se soumet pas aux obligations budgétaires sait à l'avance que ses enseignants seront rémunérés par l'Etat ? Vous croyez que c'est une attitude correcte et honnête, vous croyez qu'il ne fallait pas revenir un peu sur la carte scolaire ? D'ailleurs, cela a été accepté dès le point de départ, par ceux qui ont engagé cette négociation.\

Le problème est de savoir exactement où en est. Je ne vois pas un seul établissement privé, de quelque discipline intellectuelle ou spirituelle qu'il se réclame, pas un seul qui se trouvera en situation plus gênée après qu'avant le vote de la loi. Pas un seul ! Et j'en vois beaucoup qui en tireront avantage. Je pense en particulier à toutes les écoles privées primaires qui jusqu'alors ne voyaient rémunérés par l'Etat que les frais d'enseignement et qui verront demain les frais d'entretien et de fonctionnement assurés alors qu'ils ne l'ont jamais été dans la législation française. Ainsi pour le secondaire, c'est la même chose, et pour le primaire, c'est complété. Je dois dire que dans cette querelle, que je déplore, les représentants de l'enseignement laïc pouvaient faire des observations car c'est à eux qu'il était demandé de faire un effort de compréhension supplémentaire par rapport à des lois qu'ils avaient condamnées. Et si l'on parle de paix scolaire, monsieur le maire `Roger Fourneyron`, mesdames et messieurs, il fallait y penser en 1976 et en 1977, avec les lois précédentes qui ont blessé dans leurs convictions des millions de Français. Bref, on s'en aperçoit : un combat de ce genre met du temps à s'apaiser.

- Et si vous voulez savoir qu'elle est l'opinion de ceux qui gouvernent, je vous donnerai la mienne. Je souhaite de tout mon cœur et de toute ma force que ce conflit s'apaise. Cela n'en prend pas le chemin. Attention au fanatisme encouragé et aux excitations qui passent très aisément du -plan culturel au -plan politique. Je vous dis aussi carrément ce que je pense, je ne vois pas pourquoi je serais privé de la liberté que vous venez de nous accorder, monsieur le maire. Enfin, j'en use très librement, vous ne pourrez pas le contester. Ou bien alors on saura davantage, mesdames et messieurs, où se trouvent, au Puy, les amis de la liberté.

- Voilà donc ce que je pense sur ce sujet et je pense même, pour aller jusqu'à l'élément critique, c'est-à-dire dans le sens de l'analyse de la loi, que le point difficile, est connu depuis le début de la conversation, c'est-à-dire depuis plus de deux ans : le point difficile est celui de la titularisation ! C'est cela le point difficile, car en raison de tous les éléments qui depuis tant d'années ont opposé les divers types d'écoles, il y a suspicion, il n'y a pas confiance. Et, un certain nombre de forces je pense en particulier à l'église catholique - pensent que ce n'est que le premier cran d'un engrenage qui pourrait s'appeler fonctionnarisation, titularisation, nationalisation. Et c'est cela le point central. Et c'est autour de ce point que, en réalité, depuis deux ans et demi, on a beaucoup parlé, quelquefois d'une façon sympathique, mais finalement pour ne pas aboutir. Ce ne sont pas les incidents de dernière heure, ce ne sont pas les amendements des derniers quarts d'heures qui ont changé la signification générale de la loi. C'est là-dessus, donc, que le problème est de savoir si oui ou non, et c'est le seul vrai problème de la loi, les enseignants auront les droits de choisir librement le statut de leur choix. Et c'est cette liberté qui souvent gêne.

- C'est le seul problème et j'en comprends l'importance parce que ceux qui sont responsables des établissements ont le droit de se poser la question. Ils ont posé la question du mode de désignation de ce personnel, qui, en effet, doit correspondre à un certain type, à une certaine logique, à un certain ordre de pensée. Ou bien alors, si l'Etat voulait contrefaire ce qu'il a reconnu dans la loi, c'est lui qui aurait trompé l'opinion. Il ne doit pas le faire. Il doit respecter sa parole. Et sa parole, elle est que les enseignants, les maîtres seront proposés par une commission paritaire au directeur de l'établissement, qui choisira, parmi trois personnes, celle qui lui paraît convenir, sur plusieurs -plans de la compétence professionnelle ou de l'exacte adaptation au type ou à l'ordre de pensée de l'établissement.

Voyez-vous, monsieur le maire `Roger Fourneyron`, on parle de referendum. La Constitution - je ne suis pas l'auteur, je pense qu'on le sait par ici - n'a pas prévu cette disposition. Mais, s'il y avait un referendum à faire tout de suite, pourquoi ne le ferait-on pas auprès des maîtres, en particulier ? Pourquoi ne ferait-on pas un referendum auprès de tous les enseignants privés pour savoir ce qu'ils souhaitent ? Après tout, ce sont les premiers intéressés. Et je pense qu'en vérité.

surveillent ce que nous écrivons. Après tout, ce sont les premiers intéressés. Et je pense qu'en France, là aussi, il y aurait division, opposition, parce qu'il faut du temps pour convaincre les Français que l'une des parts de la France n'a pas d'intention malicieuse à l'égard de l'autre part de la France.

- Cessons de vivre dans la suspicion. Rien ne permet, au travers de cette loi, d'affirmer qu'il y aura la moindre atteinte à la liberté de l'enseignement, au pluralisme de l'enseignement, aux droits des parents de choisir l'établissement, le mode de culture, la spiritualité de leur choix - du choix pour leurs enfants - rien ne permet d'affirmer cela. Il n'y a pas un seul élément qui justifie cette accusation, d'autant moins supportable qu'elle atteint au fond de l'être, et qu'elle met en cause le sens de l'honneur et de la loyauté de ceux qui dirigent la France et de l'ensemble de l'enseignement laïc, qui mérite, me semble-t-il, plus d'égard qu'on a coutume de lui en accorder. En tout cas, moi, je lui en accorde beaucoup et je pense que ces égards, il m'appartient de les proclamer. Il n'y a pas un enseignement qui violerait les consciences, qui serait l'enseignement laïc comme cela a été dit, pas par tous, heureusement, mais par certains de ceux qui contestent la loi. Et n'est-ce pas détruire un fondement même de la République que de lui refuser son école, les réussites de son Ecole, la grandeur de son école, la libération qu'a valu aux Français l'école publique ?

- Je souhaite très vivement que la paix regagne les esprits et si ce bref dialogue, monsieur le maire, permet d'y contribuer, je me réjouirai de vos questions.

- Les principes sont excellents. Les moyens sont discutables, en tous cas, les moyens dans la dialectique ou dans la polémique. Tomberions-nous dans une dispute de chiffonniers en s'accusant de tous les crimes, alors qu'en vérité il s'agit de l'avenir de nos enfants ? Moi, je ne croirai jamais un adversaire politique assez bas pour penser qu'il imagine qu'il y a une volonté de nuire au libre développement des consciences que les adversaires du texte fassent preuve de la même bienveillance à l'égard de ses auteurs.

- Cette affaire, si elle est mal comprise, c'est la faute de ceux qui s'expliquent mal- il faut croire que nous sommes tous coupables, du côté du gouvernement et du chef de l'Etat. Et aussi de tous ceux qui écoutent, mais ne veulent rien entendre, parce que leur siège est fait avant même qu'on ne parle. Avec l'embrassement d'une petite politique d'une médiocre politique, qui cherche à tirer avantage de la lutte des adultes autour de la conscience des enfants. Voilà, je vous ai répondu aussi carrément que je vous ai posé la question.\

Aujourd'hui au Puy, je ne vous aurai rien promis et je m'en voudrais bien de vous promettre quoi que ce soit. Ce n'est pas comme cela que j'entends diriger la France. Je ne vous promettrai rien, sinon d'écouter avec attention, comme je l'ai fait à votre égard, tout ce qui me paraît sensible, ressenti, convaincu, dans votre expression et cela n'était pas absent de votre allocution. Et je vous demanderai d'agir de la même façon avec le Chef de l'Etat, qui n'est pas responsable seulement des Français qui l'ont élu, mais de tous les Français, quels qu'ils soient et donc de tous ceux qui ne l'ont pas choisi ou qui contesteraient telles ou telles de ses actions. Là se trouve la vraie grandeur du rôle qui m'échoit et cette grandeur je la servirai fidèlement, comme je servirai la liberté.

- Mesdames et messieurs, monsieur le maire `Roger Fourneyron`, voilà que, sortant de ces quatre murs, dans cet auguste hôtel de ville, nous traitons de quelques problèmes qui me paraissent à la fois très anciens mais aussi d'une cruelle actualité.

- J'aurai l'occasion d'en parler ailleurs. Je ne serais pas absent de ce débat. Moi aussi, à ma façon, je dirai au pays ce que j'en pense, assuré que, parlant aux Français, ils sont assez nombreux ceux qui ont là le scrupule de lire les textes qu'ils contestent, de procéder à leur examen avec raison avant de céder aux fantaisies de leurs passions. Merci, en tout cas monsieur le maire, pour l'occasion que vous m'avez fournie. Merci, mesdames et messieurs, pour la présence qui fut la vôtre.\

Merci à la ville du Puy pour son accueil. Si je puis en quoi que ce soit aider à revivifier de vieilles industries, admirables et souvent dépassées par les modes de travail, par l'organisation du travail, par cette terrible rationalité qui s'est emparée de tout le secteur industriel, nuisant à la capacité d'éveil, de création, de l'artisanat, en l'occurrence artisanat d'art. Si je puis, à la condition de ne pas dissiper les fonds publics dans des aventures inutiles, contribuer au redressement de telle ou

telle entreprise en péril, je le ferai. La meilleure façon de le faire c'est d'abord de commencer par vaincre l'inflation, que j'ai trouvée à 14 % en 1981, en la faisant reculer. On en est actuellement à un régime de croisière de 7 % : la moitié a été faite en deux exercices et demi et on ira plus bas. Il faut absolument se replacer dans le peloton des pays qui ont été capables de faire reculer l'Hydre afin de préserver la monnaie et afin d'assurer, dans le -cadre du Marché commun, aux producteurs de France, et particulièrement aux producteurs de l'agriculture, des conditions de loyale concurrence.

- Vous me demandez, monsieur le maire, moins d'Etat ! il se mêle de tout ! D'accord ! Alors, qu'on ne me demande pas du matin au soir qu'il intervienne dans les affaires où il n'a pas grand chose à faire ! Cela arrangera tout le monde. Et là où Il aura à faire, alors il agira pleinement.

- Soyez-en sûr. Disons que cela je vous le promets, monsieur le maire, et je vous remercie.\